



HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20251219-2025_DELCA_025D-DE
Reçu le 29/12/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2025

Membres en exercice : 22
Présents : 13
Procurations : 1
Nombre de votants : 13
Votes pour : 13
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation :
1^{er} décembre 2025

DELIBERATION N° 2025-25

Tarifications 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre, à 16 h 00, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire.

Suppléants présents : M. Benoît DE LAGARDE, directeur de cabinet du Préfet.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :

M^{mes} Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Christelle VALANTIN.
MM Raymond ABRIAL, Remi BARBE, Michel BRUN, Philippe DELABRE, Olivier CIGOLOTTI, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants présents : M. Fernand CHAIZE, Mme Patricia GOUDARD, M. Pierre DURIEUX.

Titulaires excusés :

M^{mes} Nicole CHASSIN, Blandine PRORIOL.
MM, Jean-Paul AULAGNIER, André FERRET, Jean-Louis REYNAUD, Michel CHAPUIS, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Guy PEYRARD, Jean-Luc VACHELARD.

Procurations : M. Jean-Marc BOYER donne procuration à M. Raymond ABRIAL.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :

COL Frédéric ROBERT, directeur-chef de corps – LTN Stéphane OLLIER, PUD 43 – LTN Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – ADC Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – CDT Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – ADC Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Titulaires excusés : LCL Hélène JURY, Médecin-chef.

Suppléant présent :

Colonel Guillaume OTTAVI, DDA-C2.

Assistait également à la séance :

M^{me} Séverine LASHERMES, chef du service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Alain MOREAU, responsable Service Gestion Comptable du Puy-en-Velay.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2025-25 : Tarifications 2026

Par délibération n° 2000-34, le conseil d'administration du SDIS a acté le principe d'une demande de participation financière, en application de l'article L 1424-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour les interventions ne relevant pas directement des missions du service au sens de l'article L 1424-2 du CGCT mais également pour toutes les prestations liées à l'École Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire.

Lors de sa séance du 13 décembre 2017, le CASDIS a délibéré en faveur d'une révision de sa politique tarifaire en intégrant l'ensemble des charges de personnel et de matériel.

Pour l'année 2026, il est proposé d'actualiser les tarifs 2025 en vue de :

- Limiter la sollicitation du SDIS hors mission de service public ;
- Préserver la disponibilité des moyens humains et matériels pour répondre sans délai à de vrais secours d'urgence ;
- Préserver l'équilibre financier du coût pour le SDIS.
- Éviter des situations de « concurrence déloyale » vis-à-vis de prestataires privés.

A – Tarification forfait engins et personnels

	Tarification 2025	Tarification 2026
VL, VLTT, ...	66,29 € Forfait véhicule léger	72,92 € Forfait véhicule léger
	Indemnités kilométriques : 0,70 €/km	Indemnités kilométriques : 0,77 €/km
VSAV, VSR, ...	172,55 € Forfait véhicule utilitaire	189,81 € Forfait véhicule utilitaire
	Indemnités kilométriques : 0,87 €/km	Indemnités kilométriques : 0,96 €/km
CCFM, FPT, ...	255,84 € Forfait poids lourd	281,42 € Forfait poids lourd
	Indemnités kilométriques : 2,76 €/km	Indemnités kilométriques : 3,04 €/km
Personnel	24,54 € Forfait horaire par sapeur-pompier non spécialiste	26,99 € Forfait horaire par sapeur-pompier non spécialiste
	27,60 € Forfait horaire par sapeur-pompier formé SSLIA mis à disposition de l'aérodrome du Puy-Loudes (convention mise à jour en 2022)	27,93 € Forfait horaire par sapeur-pompier formé SSLIA mis à disposition de l'aérodrome du Puy-Loudes (convention mise à jour en 2022). Changement de tarif à l'initiative de l'aérodrome.
	49,13 € Forfait horaire par spécialiste ou personnel SSSM	54,04 € Forfait horaire par spécialiste ou personnel SSSM

Interventions non justifiées : déclenchements intempestifs téléalarmes	537,65 €	591,42 €
Renforts brancardage (ATSU)	200,00 € Forfait mobilisation Véhicule et personnels	209,00 € Forfait déterminé par l'application du tarif national d'indemnisation fixé par arrêté ¹ .
Dégagement de personnes bloquées dans un ascenseur, sans secours d'urgence à personne	200,00 €	220,00 €.

¹ Arrêté du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2006 fixant les modalités d'établissement de la convention entre les SDIS et les établissements sièges des SAMU mentionnées à l'article L. 1424-42 du CGCT.

B – Tarification école départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Loire

➤ B.1 Hébergement

	Tarification 2025	Tarification 2026
Petit-déjeuner	5,60 €	6,16 €
Déjeuner	16,60 €	18,26 €
Dîner	12,90 €	14,19 €
Hébergement pour SP hors 43 au CSP ou CI	24,62 €	28,33 €
Hébergement pour SP hors 43 à l'hôtel (ex : CdG FdF ...)	sur facture prestataire	sur facture prestataire

➤ B.2 Actions de Formation

L'École Départementale est sollicitée en tant qu'organisatrice de formations par des entreprises ou organismes extérieurs :

Formations avec mise à disposition PEPPARI, Incendie :

* Tarif proposé pour les entreprises conventionnées :
140,49 € par stagiaire et par jour (127,72€ en 2025).

* Tarif proposé pour la mise à disposition des équipements de protection individuelle :
(ARI, tenue de feu complète, casque de type B, gants de type B)
85,05 € / équipement, (77,32 € / équipement en 2025)

* Tarif proposé pour les entreprises non conventionnées ou autres :
231,47 € par stagiaire et par jour (210,43 € en 2025).

* Tarif proposé pour la mise à disposition des équipements de protection individuelle :
(ARI, tenue de feu complète, casque de type B, gants de type B)
86,58 € / équipement, (78,71 € / équipement en 2025)

Formations avec mise à disposition des caissons à feu réel :

* Tarif proposé pour l'utilisation du caisson d'observation (avec combustible) :
642,71 € / passage / 10 stagiaires (584,28 € en 2025).

* Tarif proposé pour l'utilisation du caisson d'attaque (avec combustible) :
771,35 € / passage / 10 stagiaires (701,23 € en 2025).

* Tarif proposé pour la mise à disposition des équipements de protection individuelle :
(ARI, tenue de feu complète, casque de type B, gants de type B)
86,58 € / équipement, (78,71 € / équipement en 2025).

* Tarif proposé pour la mise à disposition des petits outils de formation (aquarium à gaz) :
77,85 € / passage / 10 stagiaires, (70,77 € en 2025).

* Tarif proposé pour l'utilisation des boîtes à feu de formation
77,92 € / passage / 10 stagiaires, (70,84 € en 2025).

* Tarif proposé pour l'utilisation des portes de forçement
39,59 € / passage / 10 stagiaires, (35,99 € en 2025).

L'École Départementale est sollicitée en tant qu'organisatrice de formations dans différentes spécialités ou sous l'égide de l'ENSOSP ou de l'ECASC.

Formations SPP ou SPV extérieurs au SDIS 43 (hors utilisation du caisson à feu)

* Tarif proposé : **210,07 € par stagiaire et par jour** (190,97 € en 2025).

- **B.3 Encadrement : mise à disposition d'un formateur ou d'un jury spécialisé pour l'extérieur**

Forfait de **216,06 € la journée / formateur**, (196,42 € en 2025) avec application d'un coefficient de 2,5 pour les personnels spécialisés : SMPM, PLG/SAV, CMIC, SSSM, SIC et FOR.

- **B.4 Jury de l'examen SSIAP :**

L'article 9 (jury d'examen) de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité incendie des ERP et IGH, précise que le jury d'examen est présidé par le DDSIS.

Pour la mise à disposition du Président de jury, il est proposé d'appliquer un tarif forfaitaire de **396,32 € par demi-journée**, (360,29 € en 2025).

C – Prise en charge des frais de consommables de l'équipe Risques chimiques

Par sa délibération BU 2009-16 du 4 mars 2009, le Bureau a validé le principe de facturation des consommables de l'équipe Risques Chimiques.

Cette délibération prévoit l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du pollueur. Elle fixe, pour l'année 2009, un récapitulatif des tarifs.

Certains tarifs ou produits ont évolué. Il vous est proposé d'actualiser le tableau tarifaire 2026 en fonction du document ci-après.

Tarifs des produits absorbants et matériels utilisés par le SDIS 43 lors d'une intervention
« Risques technologiques »

	Tarifification 2025	Tarifification 2026
Bac de trempage VL	1 221,00 €	1 343,10 €
Barrage hydrophobe Ø20cm	70,24 €	77,26 €
Barrage type Watergate modèle	4 581,00 €	5 039,10 €
Bottes anti-acide	122,16 €	134,38 €
Bottes hydrocarbure	122,16 €	134,38 €
Buvarde hydrophile	2,04 €	2,24 €
Buvarde hydrophobe	2,04 €	2,24 €
Cartouche filtrante ABEKP-R	111,98 €	123,18 €
Ceinture obturatrice pour fûts	203,60 €	223,96 €
Détecteur mono cellule	950,00 €	1 045,00 €
Détecteur 4 gaz	1 476,10 €	1 623,71 €
Détecteur 5 gaz	2 748,60 €	3 023,46 €
Détecteur multi gaz connecté	So	1 700,00 €
Forfait nettoyage barrage	50,90 €	55,99 €
Forfait utilisation barrage type Watergate	101,80 €	111,98 €
Forfait utilisation cellule détecteur gaz capteur par photo ionisation	20,36 €	22,40 €
Forfait utilisation cellule détecteur gaz électrochimique	30,54 €	33,59 €
Forfait utilisation cellule détecteur spectrométrie d'émission de flamme	20,00 €	22,00 €
Fût plastique 200 litres	152,70 €	167,97 €
Gants anti-acide	41,40 €	45,54 €

AR Prefecture043-284300019-20251219-2025_DELCA_025D-DE
Reçu le 29/12/2025

Gants hydrocarbure	23,16 €	25,48 €
Masque à cartouche	203,60 €	223,96 €
Plaque d'obturation d'égout bicouche haute densité	434,69 €	478,16 €
Sac absorbant	61,08 €	67,19 €
Scaphandre de type 1	4 377,40 €	4 815,14 €
Scaphandre de type 1 usage limité	2 120,49 €	2 332,54 €
Surfût plastique de sécurité	590,44 €	649,48 €
Tenue type 3 filtrante (T3P)	386,84 €	425,52 €
Tenue type 3 non filtrante	71,26 €	78,39 €

Les membres du conseil d'administration approuvent cette actualisation de la tarification des prestations payantes réalisées par le SDIS 43 et approuvent la gratuité, pour chaque commune, d'un service de sécurité par an pour les feux d'artifice préalablement déclarés auprès de la préfecture.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

